



rue de Leumont, 118 - 4520 Wanze

**Aux parents des joueurs de
l'École Sportive Wanze / Bas-Oha**

Madame, Monsieur, chers Parents,

Nous voici déjà à l'entame d'une nouvelle saison. C'est pourquoi nous tenons à vous informer le plus précisément possible quant à son organisation. Depuis 2019, le montant de la cotisation est resté inchangé mais au regard de la conjoncture actuelle, nous avons été contraints de porter celui-ci à 400 euros.

Cette décision se justifie par plusieurs éléments :

1. L'augmentation du prix des effets composant le pack qui sera, comme auparavant, compris dans la cotisation et remis suivant les modalités précisées ci-dessous ;
2. Le coût énergétique des installations qui a pratiquement été multiplié par trois depuis 2019 ;
3. Le matériel sportif mis à disposition (ballons, cônes, ...) qui a également subi une forte augmentation ;
4. Le coût d'entretien des installations ;
5. Le salaires des employés du club qui a augmenté en lien avec la croissance de l'index ainsi que les défraiements des formateurs qui ont aussi été revus à la hausse afin qu'ils puissent faire face à la montée du prix du carburant.

Croyez bien que cette décision n'a pas été facile à prendre mais notre volonté de toujours vouloir dispenser à vos enfants un enseignement et un encadrement d'une qualité irréprochable nous a obligé à agir dans ce sens.

Pour ceux qui le désire, il est possible régler ce montant en répartissant les paiements de la manière suivante :

1. un premier versement de 200 euros doit nous parvenir pour le 15 août 2023 (**indispensable pour recevoir le pack**) ;
2. un deuxième paiement de 100 euros pour le 30 septembre 2023 ;
3. et le solde de 100 euros pour le 31 octobre 2023.

Les paiements doivent être effectués sur le compte bancaire **BE31 0682.2671.1255** ouvert au nom de l'École Sportive Wanze / Bas-Oha. N'oubliez pas de reprendre en communication les nom et prénom du joueur ainsi que la catégorie dans laquelle il évolue.

Les joueurs qui ne seront pas en ordre de cotisation pour cette dernière date ne seront plus repris pour les matchs de leurs équipes respectives.

Il vous sera toujours possible d'obtenir d'autres modalités de paiements mais celles-ci devront être soumises au préalable à l'approbation du club (par l'intermédiaire de Benoit Horez, employé administratif) pour le 15/08/2023 au plus tard. La dégressivité du prix de la cotisation est toujours d'application suivant le nombre

d'enfants et s'échelonne de la manière suivante : 400 euros pour le premier enfant, 370 euros pour le second et 340 euros à partir du troisième. Pour les personnes qui souhaitent s'acquitter de la cotisation d'une autre manière que via un versement bancaire (paiement en liquide, chèques sport, ...), nous vous invitons à prendre contact soit avec le coordinateur de votre enfant, soit avec Benoit Horez au 0478.388.499.

La procédure pour la distribution des packs reste la même que la saison passée. A savoir, chaque vendredi les paiements perçus seront communiqués au magasin MARKSPORTS qui mettra le pack en commande. Vous recevrez quelques jours plus tard un SMS vous invitant à aller le retirer au magasin d'Hognoul, rue Chaussée, n°92.

Trois séances d'essayage seront organisées sur le site d'Antheit, **les 21 juin, 3 et 30 août prochains entre 16 et 19 heures pour déterminer les tailles à commander pour chaque joueur. Seule cette manière de procéder sera retenue, il est donc impératif que tous les joueurs se présentent aux dates mentionnées ci-avant.**

Les packs seront distribués jusqu'au 30 novembre 2023 au plus tard. Après cette date, il ne sera plus possible de se les procurer. Dans le cas où le pack n'aurait pas été retiré dans les délais, il ne sera pas remboursé.

Il est aussi à noter que toutes les cotisations perçues (totalement ou partiellement) ne seront pas remboursées en cas d'arrêt ou pour un transfert vers un autre club à la demande du joueur lui-même ou suite à une décision disciplinaire prise par le comité.

La reprise des entraînements est fixée à la première semaine du mois d'août pour toutes les catégories aux jours habituels d'entraînement (renseignements complémentaires auprès des coordinateurs ou sur le site internet du club).

La présente est uniquement adressée par courrier électronique et sera également déposée sur le site internet du club <https://reswanzebas-oha.footeo.com/>

Ci-dessous, vous trouverez encore, l'accusé de réception du Règlement d'Ordre Intérieur (<https://reswanzebas-oha.footeo.com/page/accuse-de-reception-r-o-i.html>) qui doit être dûment complété et signé avant d'être remis au coordinateur pour le 31 août 2023 au plus tard.

Nous espérons que nos décisions récolteront l'adhésion du plus grand nombre d'entre vous et que vous nous ferez l'honneur de continuer à nous faire confiance pour l'activité sportive choisie pour vos enfants.

Pour le conseil d'administration,
Le Président,

Thierry WANET

Contacts :

Coordinateur U6 – U13 : Jean-François Sœur – 0476.27.11.15 – jf.soeur@gmail.com

Coordinateur U14 – U19 : Mika Freson – 0498.64.52.73 – michaelfreson.wbo@hotmail.com
Jean-Yves Mercenier – 0496.87.47.18 - jy.mercenier@icloud.com

Employé administratif : Benoit Horez – 0478.388.499 – reswbo@gmail.com

Accusé de réception du R.O.I.
A remettre au coordinateur pour le 31/08/2023 au plus tard

Nom et prénom du joueur :

Equipe : U _____

Je soussigné, _____ parent et/ou
civilement responsable du joueur cité ci-dessus, déclarons avoir reçu le Règlement
d'Ordre Intérieur (R.O.I), l'avoir lu et nous engageons à le respecter.

- Acceptez-vous que les données personnelles de votre enfant soient
recueillies et conservées en vue de tenir à jour notre fichier « adhérents » ?
(Cocher la case correspondante à votre réponse) Oui Non

- Acceptez-vous que des photographies ou des vidéos de votre enfant soient
utilisées sur le site internet du club ?
(Cocher la case correspondante à votre réponse) Oui Non

Fait à _____ le _____ / _____ / 2023.

Le joueur,

Les parents,

Le règlement d'ordre intérieur est consultable sur notre site internet
www.reswanzebas-oha.footeo.com → onglet Divers → onglet Documents → onglet R.O.I.)